

# JE SOUTIENS LA PLATEFORME REVENDICATIVE CGT

Nom :

Prénom :

Lieu de travail :

Signature :

## 1. Salaires et pouvoir d'achat

- 1.1 **Augmentation générale de 200 €** sur le salaire mensuel brut de base **pour tous les salariés**
- 1.2 **Réévaluation de 3 € de la participation employeur au RIE ORA et EQUILIBRE** pour les salariés sédentaires, compte tenu de l'augmentation des prix des repas du midi pratiqués par SOGERES
- 1.3 **Réévaluation de l'indemnité de télétravail à 3,50 €** par jour télétravaillé au lieu des 2,50 € actuels
- 1.4 Communication des grilles de salaires par catégories professionnelles et une étude sur l'**application des minima conventionnels** dans le cadre du respect de la Convention Collective de la Métallurgie
- 1.5 **Salaire mensuel brut de base de 2500 euros à minima pour tous les commerciaux**

## 2. Evolution de l'emploi dans l'entreprise

- 2.1 Régularisation immédiate des **salariés n'ayant pas changé ni de niveau ni d'échelon depuis 5 ans** et plus
- 2.2 **Prise en compte des acquis professionnels (VAE, VAPP, certifications)** pour faire évoluer les salariés ayant suivi un cursus diplômant ou certifiant en vue d'une évolution de statut
- 2.3 Proposition d'une **formation diplômante** ou d'une certification aux salariés tous les 5 ans

## 3. La durée effective et l'organisation du temps de travail

- 3.1 **Prise en charge totale de la journée de solidarité** par l'entreprise
- 3.2 Négociation d'accord d'entreprise sur le **partage du temps de travail** dès 2022
- 3.3 **Augmentation du nombre de jours télétravaillables** sur la base du volontariat
- 3.4 **Possibilité de cumuler 5 jours de télétravail** dans la limite d'une semaine de travail

## 4. Politique salariale et évolution de carrière du personnel notamment dans le respect de l'égalité professionnelle

- 4.1 Mettre en place un véritable **dispositif d'évolution automatique de carrière** pour le personnel (*fonctions, métiers, classifications, etc.*).
- 4.2 **Instaurer une grille salariale « Canon »** définissant les seuils d'accueil minimums pour les embauches et les changements d'échelon pour les filières administrative, technique et commerciale
- 4.3 Mettre en place un budget « promotion » avec **attribution systématique d'une augmentation forfaitaire dans le cadre d'un changement d'échelon ou de niveau** pour les cadres et non cadres
- 4.4 Respect de la convention collective de la métallurgie concernant les **appointements minimaux des ingénieurs et des cadres**
- 4.5 Respect de la convention de la métallurgie concernant le **changement systématique des coefficients des cadres tous les 3 ans**
- 4.6 **Mise en place d'un accord d'intéressement**

## 5. Primes, indemnités et frais professionnels en 2022

### 5.1 Réévaluation des primes, indemnités et frais professionnels suivants :

- Indemnité Repas Mensuelle (IFM) : 432 €
- Prime de repas mensuelle 324 €
- Ticket restaurant (*par jour*) 15 €
- Prime de transport mensuelle 90 €
- Prime de mobilité (*par jour*) 80 €
- Indemnité repas :
  - Petit déjeuner 12 €
  - Déjeuner 20€ (*avec IFM*) 35€ (*sans IFM*)
  - Diner tous collaborateurs 35 (*Païement de l'indemnité déjeuner pour les itinérants dès l'instant où la règle des grands déplacements est appliquée*).
- Indemnités kilométriques véhicules personnels hors système indemnitare :
  - 2 à 5 CV : 0,66 €
  - 6 à 7CV : 0,75 €
  - 8 CV et plus : 0,80 €

### 5.2 Présentation du système indemnitare appliqué lors de déplacements à l'étranger

### 5.3 Remboursement des contraventions de stationnement (*dépassement horaire*) sur la base d'un contingent de 6 procès-verbaux annuels à tout le personnel itinérant Canon

### 5.4 Revalorisation du montant du rachat des congés d'ancienneté à la hauteur de 100 €

## 6. Véhicules professionnels

### Pour les techniciens :

#### 6.1 Maintien des acquis.

#### 6.2 Remboursement des frais de parking engagés par les techniciens pour la période « hors journée de travail » pour le stationnement de leur véhicule de service

#### 6.3 Donner le **choix entre plusieurs modèles de véhicules de service** pour tenir compte des contraintes sur la santé (*choix du véhicule 5 places, grands déplacements, TMS...*)

### Pour les cadres :

#### 6.4 A propos de la nouvelle politique véhicule, nous demandons le versement d'une **prime compensatrice du montant du véhicule le moins cher**, par mois versée sur le salaire (*suite à la hausse des tarifs due au changement des véhicules de fonction*)

#### 6.5 Passer le **véhicule en avantage en nature**

## 7. L'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

### 7.1 Mise en œuvre d'un véritable **programme en faveur des travailleurs handicapés**

### 7.2 **Embauche de travailleurs handicapés** et recours à des centres d'aide par le travail (ESAT) avec fixation d'une enveloppe budgétaire

## 8. Situation des Elus du Personnel

### 8.1 Réponses aux doléances des élus présentés à la DRH

### 8.2 Etat des lieux de la situation salariale et professionnelle des représentants du personnel

### 8.3 Régularisation des écarts de salaire et de promotion professionnelle des élus (*changement d'échelon, de niveau et de statut*)

### 8.4 Prise en compte des fonctions occupées et des qualifications acquises dans le cadre de leur mandat

**Pétition à remettre signée à un élu CGT ou à renvoyer par courriel :**

**cgtcanon@free.fr**